



# COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.36

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°08  
Réunion du 04 mai 2022

---

Responsable Administrative : MME. Elisabeth CATANIA

---

Membres : MM. William LAURO - Raymond LASSERRE - Arezki KESSACI

---

### **INFORMATON :**

**La FFF et Coca-Cola s'associent de nouveau pour vous proposer l'évènement football de l'été : la Copa Coca-Cola FUTSAL !**

« Pour cette année, notre partenaire Coca Cola souhaite renforcer son engagement dans l'évènement en permettant à plus de joueurs de participer à cette grande fête du Futsal.

Le tournoi sera ainsi nouveau **ouvert à tous les joueurs et joueuses**

**licencié(e)s** (Libre, Futsal, Loisir, Entreprise) **des catégories séniors** (masculines et féminines) des clubs affiliés à la FFF.

Comme l'année dernière, l'évènement se déroulera en 3 phases distinctes :

- Phase départementale : 20 mai au 10 juillet 2022 (organisée par les districts)
- Phase régionale : 18 juillet au 11 septembre 2022 (organisée par les Ligues)
- Finale nationale à la Halle Carpentier (à confirmer-Paris 13ème ) le 15 octobre 2022 (organisée par Coca Cola et la F.F.F.)

- [Règlement Copa Coca Futsal 2022](#)
- [Circulaire Copa Coca Cola 2022](#)

**Les matchs se joueront sur terrain Futsal** pour la phase départementale.

- Formule championnat ou élimination directe + matchs de classement (en fonction du nombre d'équipes inscrites)
- Le nombre de clubs qualifiés est déterminé par la Ligue régionale.

**Les clubs souhaitant y participer doivent obligatoirement se préinscrire avant le 20 mai 2022. Toutes les modalités sont disponibles sur le site du DISTRICT. »**

\*\*\*\*\*

**COURRIEL(du 03.05.22) :**

Monsieur Alfred FC : Informant de son forfait pour la rencontre du 07.05.22.

\*\*\*\*\*

**RAPPEL : APPLICATION DE L'ARTICLE 37.3 DES R.S. DU DISTRICT**

*Au cours des cinq dernières journées du Championnat, toute équipe déclarant forfait sera pénalisée de deux points de retrait au classement.*

**Journée du 07.05.22**

N°24352854 : Monsieur Alfred FC (Forfait déclaré avant le mercredi amende minorée)

La Secrétaire de séance :

Mme. Elisabeth CATANIA